



Le « Soldat » de Serge Dassault condamné à 15 ans de prison

18 MAI 2016 | PAR YANN PHILIPPIN

Younès Bounouara, principal agent d'influence de Serge Dassault à Corbeil-Essonnes, a été condamné mercredi à quinze ans de réclusion pour tentative d'assassinat, soit trois années de plus que les réquisitions, au terme d'une défense très agressive. Le verdict est embarrassant pour le milliardaire et ancien maire de Corbeil. D'autant que la saga judiciaire du système Dassault est loin d'être terminée: deux autres affaires sont à venir.

Comme d'habitude depuis le début de l'audience, la moitié de la salle où se rassemblent les proches de l'accusé est pleine à craquer, tandis que les soutiens de sa victime se comptent sur les doigts de la main. Dans le box, Younès Bounouara, qui se qualifiait de « *soldat* » de l'ancien maire Serge Dassault à Corbeil-Essonnes, se lève. « *Vous êtes déclaré coupable de tentative d'assassinat* », énonce le président de la cour d'assises d'Évry. Verdict : quinze ans de prison ferme, trois ans de plus que les réquisitions de l'avocat général. C'est un coup de théâtre.

Dans la salle d'audience, c'est l'hystérie. La famille de l'accusé se rue vers le box. Sa femme et sa sœur hurlent. « *Mes enfants, mes enfants* », crie son épouse, avant d'apostropher la famille de la victime et les représentants de la presse. « *Allez-y, continuez comme ça, et vous les journalistes, chapeau !* » L'accusé, très calme, tente sans succès de calmer les siens. Les policiers doivent évacuer la salle. « *Je suis évidemment déçue pour Younès Bounouara. Pour ce qui est de la question de l'appel, nous allons l'envisager, nous allons y réfléchir, nous avons dix jours pour le faire* », réagit l'un de ses conseils, M^e Karine Bouden.

Pour la victime, Fatah Hou, qui a failli mourir sous les balles du tireur, peu après avoir piégé Serge Dassault au sujet des achats de voix présumés à Corbeil, ce verdict est une victoire et un soulagement. « *Je crois qu'on a sanctionné un système de défense. On a essayé de faire rentrer en force la loi de Corbeil-Essonnes au sein de la cour d'assises et personne n'y est arrivé, analyse son avocate, M^e Marie Dosé. On a essayé de faire croire pendant dix jours qu'il y avait d'un côté les ordures qui menaçaient, et de l'autre les pauvres victimes de ces harceleurs, c'est à dire le système Dassault et Monsieur Bounouara. Ce n'est absolument pas le cas et la cour l'a entendu.* »

Le procès a en effet été marqué par une défense d'une agressivité extrême : défilé de témoins venus salir la victime et répéter qu'elle harcelait Younès Bounouara, embauche d'un détective privé pour tenter de nier son handicap, multiplications d'accusations non-étayées. L'un des avocats de Bounouara, M^e David-Olivier Kaminski, est allé jusqu'à suggérer que la victime pouvait être responsable de la très violente agression de la fille de l'ex-directeur de cabinet de Dassault. Alors même que Fatah Hou était alors dans un centre de convalescence, trois mois après s'être fait tirer dessus.

Il y a eu aussi cet épisode lacrymal de M^e Kaminski, qui a marqué la fin de l'audience. Deux minutes avant de terminer sa plaidoirie, l'avocat s'est mis à pleurer en suppliant le jury. « *Cet*

homme doit retrouver la liberté, c'est injuste ce qui lui est arrivé », avait-il imploré, avant d'essuyer ses yeux rougis avec un mouchoir. Lors de sa plaidoirie, mercredi matin, la seconde avocate de l'accusé, M^e Bouden, avait même, fait rare, pris ses distances avec certains aspects de la ligne de défense de son confrère Kaminski.

Les jurés n'ont manifestement pas été dupes. Ils s'en sont tenus aux faits et au fond du dossier. Lorsque Bounouara a tiré au 357 Magnum, le 19 février 2013, sur la voiture conduite par Fatah Hou, « *l'intention d'homicide résulte sans doute possible de l'arme utilisée, de la distance de tir et de la localisation des impacts de balles et de l'attitude du tireur* », décrit comme calme et déterminé par deux témoins, indique la cour dans sa motivation du verdict. Les jurés ont jugé que la version de Bounouara, qui a dit avoir tiré le deuxième coup parce qu'un ami le tenait, ne tenait pas la route, notamment à cause des expertises balistiques et des témoins de la scène. D'autant plus que cette version a été « *démentie* » lors de l'instruction par l'ami en question Khalid Tejjini. Lequel n'était curieusement pas venu témoigner, alors qu'il était venu pointer le premier jour de l'audience...

Enfin, « *la préméditation est établie* » au vu « *des écoutes téléphoniques faisant état sans ambiguïté de son intention de (...) faire un mauvais sort* » à la victime, suite à une altercation verbale survenue une demi-heure plus tôt. L'homme de main de Dassault avait reproché à Fatah Hou d'être à l'origine d'un article du *Canard Enchaîné* et d'une vidéo pirate de Dassault au sujet de la corruption électorale présumée, dans laquelle l'avionneur reconnaissait avoir versé 2 millions d'euros à Bounouara au Liban.

Dans sa motivation, la cour ne dit mot de ce contexte de corruption électorale présumée aux relents mafieux, qui a été largement évoqué à l'audience. Mais pour l'avocate de la victime, M^e Dosé, ce verdict « *est aussi un message à l'attention de ceux qui ont fait Corbeil et qui construisent encore sur les ruines de Corbeil, et qui bien évidemment n'étaient pas là.* » C'est à dire Serge Dassault et son salarié et successeur à la mairie, Jean-Pierre Bechter, qui n'avaient pas daigné honorer leur convocation à témoigner.

Mais ce n'est probablement que partie remise pour l'avionneur, sénateur Les Républicains et propriétaire du *Figaro*. La saga judiciaire du système Dassault est en effet loin d'être terminée. Le milliardaire doit être jugé le 4 juillet à Paris pour blanchiment de fraude fiscale et omission de déclaration de patrimoine par un parlementaire, au sujet des comptes non-déclarés qui ont alimenté les distributions de fonds à Corbeil. Enfin, l'instruction de l'affaire des achats de voix présumés, en cours depuis trois ans à Paris, est en voie d'achèvement. Tous deux mis en examen dans ce volet financier, Serge Dassault et son agent d'influence Younès Bounouara pourraient donc finir par se retrouver côte à côte lors du futur procès, sur le banc des prévenus. ✓